



Compte-rendu du rendez-vous de quartier

PEAGE

Le Maire, Bertrand Spindler, et l'équipe municipale poursuivent les rencontres avec les habitants des différents quartiers de la commune, pour répondre à leurs questions et évoquer les projets de la commune.

Les restitutions de ces rendez-vous sont disponibles sur le site internet de la ville dans la rubrique « Participative ». Le rendez-vous du quartier Péage s'est déroulé le **jeudi 2 février 2023**. 12 habitants étaient présents ainsi que le Maire Bertrand Spindler, et les élus : Bernard Dupré, Jean-Luc Petitclerc, Marine Legendre, Philippe Auger, Laurence Kahn, Pascale Le Marois et Thierry Vermorel.

Introduction du Maire

Dans le cadre du budget participatif, 20 projets ont été déposés par des habitants. Les 12 projets retenus ont été soumis au vote des Tronchois du 9 janvier au 4 février 2023. Les résultats sont disponibles sur le site internet de la ville.

L'augmentation du nombre d'habitants à La Tronche aura un impact sur le nombre d'enfants à accueillir dans les écoles. C'est pourquoi les élus ont décidé de construire une nouvelle école maternelle à la place de l'ancienne en bordure du parc Brise des Neiges, pour une ouverture envisagée en septembre 2025.

Le Plan de Protection des Risques Naturels (PPRN) a été signé par la Préfecture le 7 novembre 2022. Il inventorie de nombreux risques et oblige à des actions de protections contre les chutes de blocs à mettre en œuvre dans les années à venir de la part de la commune, avec des coûts associés importants. Le PPRN est consultable sur le site internet de la ville, rubrique Urbanisme.

Mobilités

Le principe des zones à faibles émissions (ZFE) est imposé par l'Europe et par l'Etat dans les zones comme la Métropole où la qualité de l'air est mauvaise. La ZFE pour les véhicules utilitaires et les poids lourds est actuellement en vigueur dans 27 communes de la Métropole dont La Tronche. Elle interdit la circulation des véhicules les plus polluants. La circulation de ces véhicules utilitaires avec un certificat qualité de l'air 3, 4 et 5 est interdite depuis le 1^{er} juillet 2022.

Les modalités de la seconde ZFE pour les véhicules légers sont en cours de définition par la Métro notamment sur les dérogations. Des aides financières seront proposées pour les particuliers de la Métro qui ont de faibles ressources ainsi qu'un service gratuit de conseil permettant d'étudier toutes les solutions de mobilité. A compter de juillet 2023, les véhicules en Crit'air 5 ne pourront plus circuler dans les 13 communes concernées. Il est précisé que certaines voiries de la commune de La Tronche sont hors ZFE comme la Route de Chartreuse du fait de son rôle d'accès au massif de Chartreuse et les voiries permettant l'accès au CHU.

Certains usagers de vélos ou de trottinettes peuvent avoir une conduite dangereuse, les élus vont demander à la police municipale d'être plus vigilante. Les vitesses des vélos et trottinettes DOTT sont, elles, bridées à 25 km/h voire moins selon les rues.

Il est demandé de refaire les marquages au sol des places de stationnement devant les commerces du Péage car elles ne sont plus visibles. La demande a été transmise à la Métropole.

Certains étudiants utiliseraient de fausses cartes handicapés pour pouvoir utiliser les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite.

Chemin Jacquier, les places de stationnement sont non payantes, une riveraine y a constaté des voitures ventouses. Il n'est pas envisageable de passer cette voirie en stationnement payant car un horodateur coûterait trop cher au regard du nombre de places concernées.

Les enfants, accompagnés par les enseignants dans le cadre d'activités scolaires, passent par le chemin de l'Agnelas pour aller à la Maison des sports ou à la bibliothèque et n'utilisent pas la Grande Rue par sentiment d'insécurité ou du fait de la présence des poubelles sur le trottoir.

En face de l'établissement Philippine Duchesne, de nombreux arceaux à vélo seront installés à la place des jardinières et deux places de stationnement supplémentaires seront libérées.

Plusieurs autres lieux ont été repérés pour installer des arceaux à vélo et augmenter l'offre de sécurisation du stationnement des vélos.

Travaux

Route de Chartreuse, des travaux de reprise des réseaux humides ont démarré mais ont dû être stoppés cet été pour des raisons de sécurité. Ce chantier complexe, porté par la Métropole, a repris en octobre 2022. La route de Chartreuse est fermée à la circulation du lundi au vendredi de 9h à 17h. En dehors de ces créneaux, elle est ouverte avec un système d'alternats. La circulation des poids lourds est interdite pendant toute la durée du chantier. La fin des travaux de réseaux est prévu début 2024, hors aléas de chantier. L'étude du réaménagement de la chaussée (stationnement, cheminements piétons et cycles, sécurité) est en cours afin que les aménagements de surface soient réalisés à la suite des travaux de réseaux. Les habitants seront informés du projet en amont.

Deux réunions publiques ont eu lieu concernant la fermeture du chemin de l'Agnelas sur la partie entre la Grande Rue et le chemin Jacquier, pour sécuriser les cheminements doux. Les modalités pour la collecte des déchets sont en cours d'analyse ainsi que les modalités du retournement des véhicules. Un comptage du nombre de véhicules sera réalisé. A l'intersection, les feux de signalisation de la Grande Rue et du chemin Saint Jean sont maintenus. A ce stade, le calendrier n'est pas encore précisé.

Le chemin Pont Prouiller est traversé par le cours d'eau du Charmeyran. Le pont, au niveau du débouché du chemin du Charmeyran sur le chemin Pont Prouiller, est fortement fragilisé. Par mesure conservatoire, le chemin Pont Prouiller est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes pour éviter tout risque d'endommagement supplémentaire. La Métropole engage des travaux de réseaux et de renforcement du pont pour une durée de 6 mois à compter du 13 mars et la circulation sera alors fortement perturbée sur cette voirie.

Circulation

Les habitants font remonter la vitesse trop élevée des voitures sur la Grande Rue. Afin de l'objectiver, la commune est en train d'acheter un système de comptage pour mesurer le nombre de véhicules et leur vitesse.

Route de Chartreuse et Grande Rue sont deux axes importants et très passants sur la commune. Les élus travaillent pour faire ralentir la vitesse des véhicules. Ce sera le cas par exemple lors du réaménagement de la Grande Tronche. Les élus indiquent que la zone 30 a globalement permis de réduire la vitesse des voitures.

Le ralentisseur de la Petite Tronche a été enlevé à la demande des riverains du fait des nuisances générées dans le bâtiment adjacent. La commune travaille avec la Métropole à un autre dispositif de ralentissement.

Le 11 juin, une étape de la course cycliste du Critérium du Dauphiné Libéré, entre Pont de Claix et la Bastille, passera par la commune.

Divers

Un conseiller numérique, financé en grande partie par l'Etat, est à votre disposition pour vous accompagner dans l'usage numérique. Vous pouvez le contacter par mail à l'adresse suivante : conseiller-numerique@ville-latronche.fr

Pour toute information supplémentaire ou question, vous pouvez contacter le service Vie locale par courriel : participation@ville-latronche.fr

